

## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine

AVIS N° 2012 – 79

<b>Date :</b> 03/07/2012	<b>Objet :</b> Projet de liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000- Département des Vosges (2ème décret)	<b>Vote :</b> Favorable à l'unanimité
-----------------------------	--	--

Le CSRPN, réuni le 3 juillet 2012 a étudié le projet de seconde liste locale pour l'évaluation d'incidences Natura 2000 proposée par le département des Vosges (liste second décret).

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter les documents mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

### **PRÉSENTATION :**

Les projets de seconde liste des départements de Lorraine ont été établis à partir d'un socle régional élaboré en collaboration avec les services de l'État départementaux puis soumis aux préfets de département.

Marc Jammet de la DREAL qui représente la DDT des Vosges procède à la présentation du projet de seconde liste vosgienne et rappelle le cadre méthodologique, les consultations réalisées, le calendrier puis le contenu de la liste ainsi que ses particularités.

### **AVIS DU CSRPN :**

**Considérant que** la constitution de ces listes répond à la nécessité pour la France de se doter d'un régime d'évaluation des incidences Natura 2000 complet et opérationnel au regard de la directive habitats, faune, flore, dans un contexte de contentieux communautaire,

**Considérant que** ce projet de liste locale issue du second décret a été construit à partir d'un socle régional lorrain d'items ayant lui-même fait l'objet d'un travail concerté entre les services de l'État concernés,

**Considérant que** le projet de liste a tenu compte des spécificités du département des Vosges concernant les enjeux de protection de la biodiversité d'une part et les pratiques des activités humaines d'autre part,

**Le CSRPN émet un avis favorable.**

Le président du CSRPN  
M. Serge MULLER

